

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **mardi, 6 septembre 2022, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Mesdames Denise Corneau et Marie-Céline Hébert, ainsi que messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la réunion**
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux /séance ordinaire du 1^{er} et 9 août 2022
- 2. Finance**
 - 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs au 31 août
 - 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 août
 - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août
- 3. Dossier mines**
- 4. Rapport du maire**
 - 4.1 Retour de « vie active » le 7 septembre prochain
 - 4.2 Rallye Défi – 8, 9 et 10 septembre
- 5. Période de questions**
- 6. Département de l'Administration**
 - 6.1 Annexe III Correspondance
 - 6.2 Concours – 2 nuitées en camping sauvage au Parc des Montagnes Noires
 - 6.3 Lauzon–Foresterie (Fiducie) -Convention de bail
 - 6.4 Mandat pour la vérification externe à confier
 - 6.5 Forfait avec le bureau Deveau - Me Tremblay
 - 6.6 Prolongation du mandat des *Conseillers forestiers de l'Outaouais*- Route des Zingues
 - 6.7 Cahier spécial du journal des Deux-Vallées, 30^e anniversaire de la Banque alimentaire de la Petite-Nation
 - 6.8 Modification du calendrier des séances – 4 octobre 2022 au lieu du 3

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Embauche au poste d'adjointe à la direction générale-Greffe et communication

7.2 Embauche au poste de coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme

7.3 Embauche à la bibliothèque - remplacement et formation

8. Département de l'Hygiène du milieu

8.1 Rapport du bilan de la stratégie d'eau potable 2021 (dépôt en séance)

9. Département des Travaux publics

9.1 Rapport du département

9.2 Achat de sable pour l'entretien des chemins d'hiver

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Nomination de lieutenants au service de sécurité incendie

10.2 Modification d'un poste au service de sécurité incendie

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Rapport du département

11.2 Abrogation de la résolution 2022-06-20243 – ODS Firme AJ

11.3 Mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de bacs roulants

11.4 Lancement d'un appel d'offres par invitation – système septique du centre communautaire

11.5 Achat d'une borne de recharge double

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.1 Invitation à un 5 à 7 de la Banque alimentaire de la Petite-Nation le 14 septembre 2022

14.2 Commandites/Club de l'âge d'or et Regroupement de protection des lacs Petite-Nation

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la séance

1. Ouverture de l'assemblée

2022-09-20324

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu unanimement

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18 h 35.

ADOPTÉE

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-09-20325
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu unanimement

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

2022-09-20326
Lecture et adoption des procès-verbaux – séances du 1^{er} et 9 août 2022

Il est résolu unanimement

QUE la lecture des procès-verbaux du 1^{er} et 9 août 2022 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2022-09-20327
Adoption des comptes fournisseurs au 31 août 2022

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 août 2022 pour un montant total de 240 865,44 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 24073 à 24119
- Les paiements directs 500971 à 500997
- Les prélèvements 5931 à 5946

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois d'août 2022

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'août 2022, pour une dépense totale de 73 344,50 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale et greffière trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2022

2022-09-20328
Rapport des revenus et dépenses au 31 août 2022

Il est résolu unanimement

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 août 2022 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de septembre 2022 ».

6.2 Concours – 2 nuitées en camping sauvage au parc des Montagnes Noires

Le tirage est effectué par madame Denise Corneau et le gagnant est monsieur Éric Robillard, domicilié au 113, chemin des Mésanges, à Duhamel.

6.3 Lauzon–Foresterie (Fiducie) -Convention de bail

Ce point est reporté à une prochaine séance.

6.4 Mandat pour la vérification externe à confier

2022-09-20329
Nomination d'un vérificateur externe - MALLETTTE

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'article 966 du Code municipal du Québec (C-27.1), le Conseil doit nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE, l'article 966.2 de cette loi stipule que le vérificateur externe vérifie ce qui suit :

- ✓ Les états financiers de la municipalité et de toute personne morale liée à la municipalité de la manière prévue à la loi;
- ✓ La conformité du taux global de taxation;
- ✓ Tout document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par règlement publié à la Gazette officielle du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la société de comptables professionnels agréés, Mallette, a déposé une offre datée du 25 août 2022, et ce, suivant une demande qui lui a été adressée et qui énonce les services demandés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE, conformément à l'offre déposée et au document transmis pour la demande de services, les membres du conseil nomment monsieur Christian Pimparé et madame Marie-Ève Saumure, de la société de comptables professionnels agréés Mallette, vérificateurs externes de la Municipalité de Duhamel;

QUE le mandat est pour la vérification des opérations financières de l'année en cours;

QUE le coût fixé pour la réalisation de ce mandat est de 44 000 \$, plus les taxes applicables, et cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-13000-413.

ADOPTÉE

6.5 Forfait avec le bureau Deveau - M^e Tremblay

2022-09-20330 Forfait avec le bureau Deveau – Me Marc Tremblay

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers compliqués ou litigieux nécessitent un accompagnement juridique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil accepte l'offre du bureau Deveau pour les services de M^e Marc Tremblay, pour un forfait supplémentaire de 20 heures au coût de 4 200 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-19000-412.

ADOPTÉE

6.6 Prolongation du mandat des Conseillers Forestiers de l'Outaouais- Route des Zingues

2022-09-20331

Mandat des Conseillers Forestiers de l'Outaouais – Route des Zingues

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2022-04-20096, le Conseil a accordé un mandat à l'entreprise *Conseillers Forestiers de l'Outaouais* pour l'abattage d'arbres et le nettoyage des sentiers qui font partie de la *Route des Zingues*;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés par cette entreprise alors que les employés effectuaient l'abattage et le nettoyage des pistes;

CONSIDÉRANT QUE le drainage a été amélioré à certains endroits et que des passerelles ont été solidifiées, ce qui a nécessité plus d'heures de travail pour terminer le nettoyage des pistes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil accepte d'accorder une somme supplémentaire de 7 200\$, plus les taxes applicables, à l'entreprise *Conseillers Forestiers de l'Outaouais* pour les travaux effectués sur les pistes de la *Route des Zingues*;

QUE la dépense totale du projet s'applique en partie au poste 22-70190-721, en excluant la subvention du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

6.7 Cahier spécial du journal des Deux-Vallées, 30e anniversaire de la Banque alimentaire de la Petite-Nation

2022-09-20332

Cahier spécial du Journal Les 2 Vallées

30e anniversaire de la Banque alimentaire de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE le Journal Les 2 Vallées fera paraître un cahier pour souligner le 30e anniversaire de la Banque alimentaire de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme s'assure de nourrir les familles à faible revenu du territoire, et ce, depuis trois décennies ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil réserve un demi-bandeau dans ce cahier, au coût de 385 \$, pour souligner l'engagement bénévole de plusieurs années de la part de monsieur Gilles Carrière et Feu Camille Martin, de Duhamel, auprès de la Banque alimentaire de la Petite-Nation ;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-70190-970.

ADOPTÉE

6.8 Modification du calendrier des séances – 4 octobre 2022 au lieu du 3

2022-09-20333
Modification du calendrier des séances ordinaires – octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires et que celle du mois d'octobre a été fixée au 3;

CONSIDÉRANT QUE, à cette date, se tiendront les élections provinciales et que la salle communautaire est réservée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE le calendrier des séances ordinaires soit et est modifié afin que la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 soit tenue le 4 octobre, au lieu du 3.

ADOPTÉE

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Embauche - adjointe à la direction générale- Greffe et communications

2022-09-20334
Embauche d'une adjointe à la direction générale – Greffe et communications

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe à la direction générale, greffe et communications, a été affiché, dans les journaux locaux et sur le site officiel de la Municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet affichage, un comité de sélection a été formé et une candidate rencontrée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait ses recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE madame Monique Dupuis soit et est embauchée au poste d'adjointe à la direction générale, greffe et communications, et ce, à compter du 19 septembre 2022;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat liant les parties.

ADOPTÉE

7.2 Embauche - coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme

2022-09-20335

Embauche d'une coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur(trice) a été affiché à l'interne et à l'externe, conformément à la convention des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a rencontré une candidate ayant de l'intérêt pour ce poste, mais à raison de 3 jours/semaine;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette rencontre, elle a fait des recommandations aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE la directrice générale et greffière trésorière soit autorisée à discuter avec le syndicat afin qu'une lettre d'entente soit déposée à la convention dans le but de modifier l'horaire de ce poste syndiqué;

QUE madame Sylvie Boies soit et est embauchée pour occuper le poste de coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme, à compter de 15 septembre, et ce, à raison de 3 jours/semaine;

QUE les conditions sont celles prévues à la convention des employés syndiqués de la Municipalité de Duhamel pour la classe 4 à l'échelon 1

QUE, tel que prévu à ladite convention, une période de probation s'applique.

ADOPTÉE

7.3 Embauche à la bibliothèque – remplacement et formation

2022-09-20336

Embauche d'une bibliothécaire occasionnelle

Il est résolu unanimement

QUE madame Danielle Dubois soit et est engagée à titre de bibliothécaire occasionnelle afin d'effectuer le remplacement de la bibliothécaire en son absence et pour de la formation pour l'occupation de ce poste;

QUE les conditions sont celles prévues à la convention des employés syndiqués, à la classe 2, échelon 1;

QUE, tel que prévu à ladite convention, une période de probation s'applique.

ADOPTÉE

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Rapport du bilan de la stratégie d'eau potable 2021

Le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable, approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 août 2022, est déposé.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin fait rapport des opérations du mois dernier.

9.2 Achat de sable pour l'entretien des chemins d'hiver

2022-09-20337

Achat de sable pour l'entretien des chemins d'hiver

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil autorise l'achat de 4 500 tonnes de sable à la Carrière et Sablière Lirette pour l'entretien et le sablage de ses chemins d'hiver;

QUE la dépense de 34 199 \$, incluant les taxes applicables, s'applique au poste budgétaire 54-15100-000.

ADOPTÉE

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Nomination de lieutenants/service de sécurité incendie

2022-09-20338

Nomination de 2 lieutenants – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a fait des recommandations quant à l'organisation des effectifs nécessaires à la protection du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE messieurs Nicolas Larose et Dominique Bougie soient et sont nommés respectivement lieutenant 2 et lieutenant 3 au sein de la brigade du Service de sécurité incendie de Duhamel.

ADOPTÉE

10.3 Modification d'un poste au service de sécurité incendie

2022-09-20339
Modification d'un poste au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Houle n'est pas suffisamment disponible pour occuper adéquatement le poste de lieutenant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE le titre de lieutenant soit retiré pour monsieur Nicolas Houle et que celui-ci devient simple pompier au sein de la brigade du Service de sécurité incendie de Duhamel.

ADOPTÉE

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

Monsieur Noël Picard fait rapport du département de l'urbanisme et de l'environnement.

11.2 Abrogation de la résolution 2022-06-20243 – ODS Firme AJ

2022-09-20340
Abrogation de la résolution 2022-06-20243 – Mandat à la firme AJ

Il est résolu unanimement

QUE la résolution 2022-06-20243 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11.3 Mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de bacs

2022-09-20341
UMQ – Achat regroupé pour des bacs bleus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom

d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Duhamel confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Duhamel s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Duhamel s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Duhamel s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

11.4 Lancement d'une invitation – système septique du centre communautaire

2022-09-20342 Lancement d'une invitation à déposer une offre pour le remplacement du système septique du centre communautaire
--

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation du site et du terrain naturel du centre communautaire a été effectuée par le Groupe RDConsultants;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a préparé un devis de conception et descriptif pour le remplacement du système septique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE conformément au règlement relatif à la gestion contractuelle, le Conseil mandate la directrice générale afin qu'une invitation à déposer une offre soit lancée auprès d'au moins 2 entreprises pour la réalisation des travaux de remplacement du système septique du centre communautaire, situé au 1890 de la rue Principale.

ADOPTÉE

11.5 Achat d'une borne de recharge double

2022-09-20343 Achat d'une borne de recharge double

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel bénéficie d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'installation d'une borne de recharge;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que ce soit une borne double;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil autorise l'achat d'une borne de recharge double Core + Max, de 240 volts et 80 ampères, pour une dépense totale de 21 337,65\$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense, financée à la hauteur de 10 000 \$, s'applique au poste budgétaire 22-32000-729.

ADOPTÉE

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Invitation à un 5 à 7 - Banque alimentaire de la Petite-Nation

2022-09-20344

5 à 7 de la Banque alimentaire de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE la Banque alimentaire de la Petite-Nation a lancé une invitation aux élus municipaux et députés de la Petite-Nation à un 5 à 7 visant à souligner les 30 ans d'existence de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à faire connaître les services offerts à la population et à visiter les installations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement

QUE madame Marie-Céline Hébert et monsieur Michel Longtin représentent la Municipalité de Duhamel à ce 5 à 7 qui se tiendra à Ripon le 14 septembre prochain.

ADOPTÉE

14.2 Commandites/Club de l'âge d'or et Regroupement de protection des lacs Petite-Nation

2022-09-20345

Commandites à des organismes du milieu – Club de l'âge d'or et le Regroupement de protection des lacs Petite-Nation

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil accorde une aide financière de 1 000\$ aux organismes locaux suivants :

- Club de l'âge d'or de Duhamel
- Regroupement de protection des lacs Petite-Nation

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-70190-970.

ADOPTÉE

- 15. VARIA**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-09-20346 Levée de la séance

Il est résolu unanimement

QUE la séance soit et est levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et greffière très.